



Schaan/LI, 27 août 2014

Communiqué de presse sur la stratégie européenne pour les Alpes

LA POLITIQUE ALPINE AU BANC D'ESSAI

La Macrorégion Alpes ouvre de nouvelles voies de coopération. Depuis des années, la CIPRA réclame plus de participation et de réalisations concrètes ; cette attente pourrait devenir enfin réalité. Dans le numéro ci-joint de sa revue thématique *Alpenscène*, la CIPRA met en lumière tous les aspects de la politique alpine internationale.

Les stratégies européennes mises en place par l'UE sont un outil destiné à consolider la cohésion économique, sociale et territoriale interne d'espaces – intitulés macrorégions - ayant des enjeux et des potentiels communs. Les problèmes doivent être résolus autant que faire se peut, selon le principe de subsidiarité basé sur l'autodétermination et le sens des responsabilités. Il existe déjà des stratégies européennes pour l'espace danubien et la Baltique. Celle qui est en cours d'élaboration pour les Alpes ouvre de nouvelles voies de coopération. La Suisse et le Liechtenstein, bien que non membres de l'UE, sont aussi concernés. Cette stratégie est une belle opportunité si elle fonctionne de manière participative et soutenable.

Dans l'air du temps

La Convention alpine offre depuis 1991 un cadre de coopération entre les Etats alpins et l'UE. Elle est centrée sur l'idée que les problèmes transfrontaliers doivent être résolus en commun. La Convention alpine a cependant des défauts : l'absence d'acteurs aussi importants que les régions alpines parmi les parties contractantes, leur faible intégration et l'inexistence de stratégie et de moyens de mise en œuvre. Ce serait le moment d'accroître la participation et les réalisations concrètes réclamées depuis des années par la CIPRA. L'approche élargie de la stratégie européenne pour les Alpes répond aux exigences de notre époque. L'espace transfrontalier de demain n'est plus constitué principalement d'Etats signataires d'un contrat international mais aussi de collectivités territoriales qui appellent à la coopération, comme le dit Bernard Debarbieux, géographe et spécialiste des Alpes dans l'interview du numéro actuel de la revue thématique *Alpenscène* de la CIPRA « Quo vadis ? Pourquoi réorienter la politique alpine ? » (disponible en ligne sur www.cipra.org/alpenscene, international@cipra.org ou à commander par téléphone au +423 237 53 53).



La manière et les moyens de mise en œuvre de cette stratégie n'ont pas encore été définis, mais une chose est claire : la participation des régions alpines et de la société civile est indispensable. Celles-ci ne seront prêtes à s'investir que si elles sont impliquées et si leur opinion est prise en considération. La responsabilité incombe aux deux côtés : les Etats-nations et l'UE doivent permettre la participation et les parties intéressées doivent s'investir activement. Vous pouvez le faire par consultation en ligne sur http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/eusalp/index_en.cfm.

Le développement soutenable comme objectif primordial

Les Alpes ne doivent cependant pas être considérées comme un simple espace fonctionnel dans lequel les personnes se déplacent et échangent marchandises et services aussi librement que possible. L'objectif primordial doit être d'assurer le développement de cet habitat naturel unique de manière soutenable et de préserver les ressources naturelles. La Convention alpine et ses protocoles d'application offrent un cadre d'orientation adapté. Dans ce sens, la stratégie européenne et la Convention alpine se complètent.

Alpenscène paraît en quatre langues : allemand, français, italien et slovène. La revue thématique de la CIPRA peut être commandée gratuitement sur www.cipra.org/alpenscene, international@cipra.org ou par téléphone +423 237 53 53.

Vous pouvez déjà télécharger ce communiqué et des images de presse imprimables sur : <http://www.cipra.org/fr/presse/communiqués-de-presse>

Adressez vos **questions** à :

Claire Simon, directrice CIPRA International, +423 237 53 53

claire.simon@cipra.org

Barbara Wülser, responsable communication CIPRA International, +423 237 53 11

barbara.wuelser@cipra.org

La CIPRA, une organisation variée et multiple

La Commission internationale pour la Protection des Alpes CIPRA est une organisation faîtière non gouvernementale disposant de représentations nationales et d'une représentation régionale dans les sept pays alpins.

La CIPRA représente plus de 100 associations et organisations. Elle se consacre au développement soutenable dans les Alpes. Elle agit pour la préservation du patrimoine naturel et culturel et la sauvegarde de la diversité régionale, et propose des solutions aux problèmes transfrontaliers de l'espace alpin.

www.cipra.org